


# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



## Déclaration à la presse

### **La France épinglée comme jamais par la CSI pour non-respect des droits syndicaux**

Comme chaque année, la Confédération syndicale internationale vient de publier son indice des droits dans le monde.<sup>1</sup>

Force est de constater que la situation se détériore significativement.

Ainsi, l'édition 2025 pointe une situation « d'effondrement des droits des travailleurs », et même une véritable « chute libre », en particulier en Europe et aux Amériques.

Le rapport dénonce « un véritable coup d'État contre la démocratie : un assaut concerté et persistant, mené par les entreprises qui menacent la démocratie et par les autorités publiques (...) Ces attaques sont de plus en plus souvent orchestrées par des démagogues d'extrême-droite soutenus par des milliardaires ».

L'Europe connaît en 2025 la plus forte baisse de toutes les régions du monde depuis 10 ans.

S'agissant de la France, la situation est des plus accablante, notamment en matière de respect du droit de grève :


- « La France est l'un des pays européens à avoir bafoué le droit de grève, ce qui a contribué à la détérioration significative de la note moyenne de la région depuis 2014. » ;
- « Les pires conditions depuis la première édition de l'Indice (...) en France, les autorités ont continué de réprimer les grévistes » ;
- « En France, des employeurs du secteur public ont imposé un service minimum, en dépit d'une loi exigeant la conclusion d'une convention collective. » ;

Du côté de la négociation collective, le constat dressé est tout à fait alarmant. « En France, près de quatre conventions collectives sur dix ont été imposées unilatéralement par les employeurs, sans représentation syndicale. » Dans les petites et moyennes entreprises (jusqu'à 20 travailleur.euse.s), le rapport fustige un « état de siège depuis les réformes régressives de 2017, qui ont donné davantage de pouvoir aux employeurs pour imposer les conditions de travail et contourner la représentation collective. » Il pointe également que « Selon les statistiques de 2024, 40,2 % des conventions collectives d'entreprise ont été adoptées par (...) « référendum patronal » ». Une bagatelle qui concerne tout de même « 172 000 PME, qui emploient 4,5 millions de personnes. »

<sup>1</sup> Pour consulter le rapport : <https://www.ituc-csi.org/indice-des-droits-dans-le-monde>

Véritable outil de référence, l'indice CSI est élaboré à partir des mêmes indicateurs internationaux que ceux utilisés par le Comité de la liberté syndicale de l'Organisation internationale du Travail.

# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Du côté du droit d'accès au juge, le document n'est pas plus rassurant. « *En France, les listes d'attente dans les tribunaux sont excessivement longues et des limites sont imposées pour l'indemnisation des licenciements abusifs, ce qui restreint sensiblement l'accès des travailleurs à la justice.* ».

Depuis plusieurs années, la CGT n'a de cesse de dénoncer les faits de répression syndicale, une tendance croissante en France, en particulier depuis les grandes grèves de 2023 de lutte contre la réforme des retraites.

Le rapport accrédite ce constat en rappelant que « *En France, plus de 1 000 dirigeants syndicaux et membres de la Confédération générale du travail (CGT) ont fait l'objet de poursuites au pénal et de mesures disciplinaires pour le rôle qu'ils ont joué dans les manifestations de masse contre la réforme des retraites.* »

Il dénonce en ce sens les multiples interpellations policières de militant.e.s « *pour des motifs contestables* », notamment les pressions exercées à l'encontre du Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT de l'Allier, Laurent Indrusiak et les 33 convocations judiciaires dont il a fait l'objet depuis 2023.

Un exemple parmi tant d'autres militant.e.s et dirigeant.e.s syndicaux de la CGT qui font encore aujourd'hui l'objet de poursuites, et dont le seul tort est d'avoir défendu la voix des travailleur.euse.s.

Si la France demeure catégorisée parmi les pays s'évertuant à opérer des « *violations réitérées des droits* » par le rapport, force est de constater que la situation se dégrade d'années en années. Le portrait dressé par l'indice cette année, particulièrement alarmant dans un contexte croissant de montée de l'extrême droite, ne fait que confirmer ce que la CGT n'a de cesse de dénoncer.

Pour autant, la situation française ne constitue en aucun cas une fatalité.

Le gouvernement et le patronat ne sauraient ignorer les résultats de ce rapport et doivent impérativement agir de façon significative pour mettre un terme définitif à cet état de fait, respecter les libertés syndicales et promouvoir la démocratie au travail.

**La CGT réitère son plein et entier soutien à toutes celles et ceux qui luttent pour leurs droits et revendications, sa solidarité indéfectible envers toutes les victimes de répression syndicale. Elle exige une loi d'amnistie pour toutes celles et ceux qui ont été condamnés, et l'arrêt immédiat de toute procédure disciplinaire ou poursuite pour des faits syndicaux ou de grève.**

Montreuil, le 3 juin